



le point.



AVRIL 2022

Bulletin du Parti socialiste neuchâtelois

Votations du 15 mai 5-9

Maison de l'Europe transjurassienne 14

Il y a cent ans, l'affaire du drapeau rouge 18-19



342

À vos agendas !

Le prochain congrès du PSN se tiendra le samedi 14 mai aux Brenets.

Réservez d'ores et déjà la date !

Fête du 1^{er} mai

À Neuchâtel, dans les Montagnes ou au Vallon, prenez part à la fête des travailleurs !

OUI
À LA LOI
SUR LE CINÉMA
Donnons les moyens
à nos ambitions
et soutenons nos talents!

NON
AU FINANCEMENT
DE FRONTX
L'exil n'est pas
un crime!

15
2022
05

OUI LOI SUR LE DON D'ORGANES
OUI INITIATIVE FISCALITÉ PLUS ÉQUITABLE
NON INITIATIVE COUR DES COMPTES
OUI CONTRE-PROJET COUR DES COMPTES

JSN
jsn.psn.ch

PS Parti socialiste neuchâtelois psn.ch

VOTATIONS DU
15 mai 2022

OUI LOI SUR LE DON D'ORGANES
Modification de la loi fédérale sur la transplantation d'organes, de tissus et de cellules

OUI LOI SUR LE CINÉMA
Modification de la loi fédérale sur la culture et la production cinématographique

EXTENSION DE
NON FRONTX
Afin de faciliter l'accès des personnes de l'étranger au territoire suisse, le Conseil fédéral propose d'élargir le champ d'application de la loi fédérale sur le trafic des personnes (Développement de l'après-Schengen)

FEDERALES

OUI INITIATIVE FISCALITÉ PLUS ÉQUITABLE
Initiative législative populaire cantonale

NON INITIATIVE COUR DES COMPTES
Initiative constitutionnelle populaire cantonale

OUI CONTRE-PROJET
du Conseil d'Etat et du Grand Conseil

QUESTION SUBSIDIAIRE
 INITIATIVE
 CONTRE-PROJET

CANTONALES

Les prochaines formations du PSN

Samedi 7 mai: Visite d'une exploitation agricole biologique et échanges sur les défis en matière de politique agricole.

Mercredi 22 juin: PSN et monde ouvrier: évolution de l'ancrage ouvrier de notre parti et défis pour rester un parti populaire.

Retrouvez toutes les informations utiles sur notre site: psn.ch



Laissons notre ADN pacifiste s'exprimer !

« On ne fait pas la guerre pour se débarrasser de la guerre. »

Jean Jaurès

La guerre gronde près de nos frontières, les échos des bombes envahissent notre quotidien, le drame et l'exode de la population ukrainienne réveillent des mémoires familiales récemment consignées à l'histoire. Un passé que nous ne pensions jamais revivre resurgit d'une actualité angoissante.

Depuis la naissance de la Croix-Rouge, la déclaration de la neutralité suisse, la fondation de la Société des Nations, l'adhésion à l'ONU en 2002, la Suisse a développé une culture pacifiste et collaborative.

La raison pacifiste doit se lever contre la logique militaire face à celles et ceux

- qui s'enrichissent de la guerre et veulent garder à tout prix leurs privilèges en isolant la Suisse de l'Europe, isolement lourd de conséquences,
- qui veulent investir dans un feu d'artifice à lancer sur Goliath, réaction aussi dispendieuse qu'inutile.

La seule direction qui mérite l'unanimité est la lutte pour le climat.

Refusons fermement de retirer l'initiative contre les F-35, militions pour une participation à toutes les sanctions contre la Russie, insurgons-nous contre la mobilisation militaire obligatoire, levons-nous contre l'exportation de nos armes, pour qu'enfin émerge une politique pacifiste intransigeante face au gaspillage de la vie humaine.

La guerre n'est pas une fatalité. Se doter d'outils pacifistes pour défendre les droits humains est un travail de fond, culturel, individuel, familial, éducatif, institutionnel et politique. Rien n'est jamais acquis et aujourd'hui cette vérité sonne encore plus fort à nos oreilles.

Camarades, soyons fermes ! Les partis bourgeois et l'extrême droite essaient de profiter de la peur de la population. Une fois cette guerre infâme terminée et la peur remplacée par l'oubli, il sera plus difficile de réaffirmer nos positions pacifistes.

Non au démantèlement de notre ADN pacifiste, non à la surenchère militaire !

P.-S. : Et si nous commençons par éviter les métaphores guerrières ?



Katia Della Pietra

vice-présidente du Parti socialiste
neuchâtelois



Plan d'action de la présidence : des paroles aux actes !

Avec le début de la mise en œuvre du plan d'action de la présidence, l'année 2022 a commencé sur les chapeaux de roue pour le PSN ! Dès le mois de janvier, notre plan de formation a connu un grand succès et permis à bon nombre de camarades d'acquérir des connaissances ou compétences sur des sujets politiques ou pratiques. Au rythme d'environ une formation par mois, ouverte à tous les membres, la suite de l'année s'annonce également riche et passionnante.

De même, comme cela a été annoncé au dernier congrès, le choix de notre prochain grand combat sera entre vos mains : c'est vous, camarades, qui choisirez laquelle de nos revendications concrètes vous souhaitez voir transformée en initiative populaire. Que ce soit à titre individuel, au sein de vos sections ou de nos commissions, la réflexion sur les enjeux de demain doit commencer dès aujourd'hui. Nous nous réjouissons de vos propositions !

Le PSN s'est aussi illustré en devenant le premier parti qui offre à toute la population la possibilité de prendre rendez-vous en un clic avec un-e élu-e, en vue de partager des préoccupations, commentaires ou idées. Là aussi, les plages à disposition ont été prises d'assaut, les premières rencontres ont pu avoir lieu et les discussions furent enrichissantes.



Tristan Robert
membre PSCN



NON

Instaurer une cour des comptes neuchâteloise : une fausse bonne idée !

Le peuple neuchâtelois se prononcera le 15 mai sur l'initiative populaire cantonale « Pour la création d'une Cour des comptes », lancée par l'ex-PDC (devenu Centre), et sur le contre-projet direct adopté par le Grand Conseil. Le sujet, technique et austère, a un impact important sur le fonctionnement de nos institutions ; il ne faut pas le traiter à la légère.

L'initiative veut instaurer un nouveau pouvoir au niveau cantonal, élu par le peuple, avec la compétence de contrôler de manière autonome et indépendante l'État et l'administration cantonale, les communes, les institutions de droit public et tous les organismes privés subventionnés. La Cour jugerait de la régularité des comptes et du bon emploi des fonds publics, et évaluerait les politiques publiques. Elle disposerait dans ce but de tout pouvoir et rendrait publiques toutes les informations qu'elle juge utile de divulguer.

L'initiative peut paraître séduisante, un examen attentif révèle qu'il s'agit d'une fausse bonne idée. Calquée sur le modèle genevois, controversé, elle est problématique à de nombreux égards. En instituant un quatrième pouvoir, un gendarme financier sans contre-pouvoir, aux attributions floues, elle crée un déséquilibre entre les institutions ; elle enlève au Parlement, représentant du peuple, son rôle de contrôle du pouvoir exécutif et de l'administration. Une cour des comptes serait coûteuse et disproportionnée par rapport à la taille de notre canton : cette usine à gaz gaspillerait les deniers publics, dont elle prétend vouloir garantir la bonne utilisation. Elle favoriserait un climat de défiance entre les autorités et induirait un grand risque de divulgation des données sensibles pouvant porter préjudice à la sécurité de l'État. C'est un leurre de penser qu'elle serait non politisée : l'élection par le peuple impliquera des campagnes des partis politiques.

Face à ces écueils, le Conseil d'État et le Grand Conseil proposent, avec l'adhésion de toutes les forces politiques (sauf l'ex-PDC), un contre-projet équilibré, qui renforce les mécanismes de transparence et de publicité du contrôle de la gestion et des comptes de l'État ainsi que les compétences du pouvoir législatif. Fruit d'un bon consensus « à la neuchâteloise », le contre-projet propose une indépendance stricte et totale de l'organe de contrôle cantonal des finances (le CCFI), qui dépendrait désormais uniquement d'un comité d'audit autonome, organe de nomination et de haute surveillance. La transparence sera favorisée, par un rapport annuel destiné au public et par l'accès des commissions de gestion et des finances du Parlement à tous les rapports d'audit, tout en préservant les données sensibles pour la sécurité de l'État. Le contre-projet valorise notre système de milice, en renforçant les compétences du Grand Conseil pour contrôler et évaluer les politiques publiques cantonales, avec l'aide de ressources externes. Il apporte des solutions immédiates et concrètes à bon nombre de préoccupations soulevées par l'initiative et doit largement lui être préféré.

Par un front uni des forces politiques, à l'exception notable de l'ex-PDC, ce contre-projet véhicule un message hautement symbolique : la force de notre démocratie et des institutions suisses réside dans les solutions élaborées dans le cadre de compromis issus de riches débats, et non dans des solutions unilatérales, populistes et partisans.

Le 11 février, le Congrès du PSN a rejeté l'initiative populaire et soutenu le contre-projet à l'unanimité.



Jonathan Gretilat
chef du Groupe socialiste
au Grand Conseil

OUI

Solidarité fiscale : mieux vaut trop que pas assez !

Depuis 2020, nous avons tous dû faire face collectivement à la pandémie de Covid. Après deux ans, plus de 160 millions de personnes ont été touchées par la pauvreté ; les femmes, les jeunes et les personnes peu qualifiées étant les premiers concernés. En Suisse, la crise a conduit à une dégradation des finances des assurances sociales, à une augmentation de la dette publique et à une augmentation du nombre de recours aux aides du filet social. Pourtant, grâce à la politique menée, notre économie a moins souffert que d'autres en 2020 et a rebondi plus rapidement en 2021. Durant la crise, l'État a en effet aidé massivement la collectivité, y compris le secteur privé, les entreprises et donc les plus grosses fortunes. Tandis que les revenus modestes se précarisaient, la fortune cumulée des milliardaires a augmenté pour atteindre un niveau jamais égalé ; à Neuchâtel comme ailleurs, la fortune des plus riches s'est accrue. Or l'aide cantonale octroyée, en permettant de préserver l'économie, y a contribué.

Dans ce contexte, l'initiative du POP «Pour une fiscalité plus équitable» demande que ces mêmes grandes fortunes fassent preuve de solidarité et aident à leur tour l'État à reconstruire un service public fort par une contribution légèrement plus élevée, en l'occurrence une augmentation de 0,14 point de pourcentage à partir de 500 000 francs de fortune et une augmentation de 0,07 point de pourcentage pour toute fortune excédant un million (taux réel plafonné à 4,30 %). À titre d'exemple, cela représente 700 francs d'impôt de plus pour une fortune de 500 001 francs. Il s'agit de demander un effort supplémentaire, en fonction des moyens, pour affronter les défis à venir et garantir que les plus durement touchés par la crise puissent continuer à bénéficier de l'aide qui leur est nécessaire.

L'idée de l'initiative est au fondement de l'idéologie socialiste: contribution collective, répartition égalitaire

des richesses, solidarité. Pourtant elle ne fait pas l'unanimité au sein du PSN! Comment l'expliquer ? Si lors du congrès cantonal du 11 février, ce texte a soulevé un débat animé, il faut y voir avant tout une réticence face à un manque de nuances.

Bien que l'idée générale ait séduit dès le départ, le PSN aurait souhaité que des nuances soient apportées à la proposition, en tenant compte par exemple de revenus fiscaux déjà existants tels que le contrat-formation ou l'impôt foncier – deux acquis salués. Au Grand Conseil, les député-es socialistes ont tenté d'aller dans ce sens à de nombreuses reprises. Lors des longs travaux de commission, plusieurs propositions ont été faites, puis ont été balayées par la majorité bourgeoise. Il a notamment été suggéré de limiter la hausse de l'impôt dans le temps, de la limiter à des fortunes plus élevées ou encore de la lier aux seuls cas de crise. Aucune de ces solutions n'a trouvé grâce aux yeux de la majorité, qui n'a pas daigné dialoguer pour trouver un moyen d'augmenter ne serait-ce qu'un peu la contribution à l'effort collectif de celles et ceux qui le peuvent largement.

Bien qu'imparfaite, l'initiative «Pour une fiscalité plus équitable» prend tout son sens dans la situation actuelle. Alors que la solidarité est plus que jamais de mise et que la consolidation d'un État fort est la condition sine qua non d'une société égalitaire, la majorité actuelle au parlement empêche la gauche d'atteindre ces objectifs. Un signal fort est nécessaire. Refusons catégoriquement de faire partie de celles et ceux qui voient, mais ne font rien. Soutenons l'initiative du POP lors des votations du 15 mai. Soyons solidaires !



Fabienne Robert-Nicoud
députée

OUI

« Lex Netflix », révision de la Loi fédérale sur le cinéma

Comme d'autres pays, la Suisse a révisé sa loi sur le cinéma (LCin) pour l'adapter au streaming et à la vidéo à la demande (VoD). Suite au référendum des Jeunes UDC, Jeunes PLR et Jeunes vert'libéraux, la modification de la loi est soumise au peuple le 15 mai.

Les télévisions qui émettent en Suisse (chiffre d'affaires de 2,5 millions ou plus) doivent investir une part de leur bénéfice dans la production et la diffusion de films produits en Suisse. Netflix et les autres diffuseurs ayant allégrement dépassé les télévisions dans l'offre de films et séries à la demande, il est logique de les faire réinvestir dans le cinéma local.

Alain Berset l'a reconnu, les séries proposées par Netflix, Apple, Amazon et consorts sont majoritairement produites et filmées aux États-Unis, en Angleterre, au Brésil... pas en Suisse. Ni *Quartier des banques*, ni *Wilders* ou *Tschugger* au catalogue!

Pourtant, les abonnements Netflix sont ici parmi les plus chers au monde (de 12 à 25 francs par mois). Fabien Fivaz, président de la Commission de la science, de l'éducation et de la culture, précise: « Avec 2,8 millions d'abonnements en Suisse l'entreprise américaine peut faire plusieurs centaines de millions de francs de chiffre d'affaires, sans coût de personnel ou d'infrastructure. »

Les référendaires sont incohérents :

- Ils et elles confient la diversité culturelle à des multinationales dirigées de l'étranger (Paris ou Berlin), sans intérêt pour le public suisse.
- Criant « pas de nouveaux impôts! », ils et elles revendiquent le droit de payer très cher leur abonnement, sans réticence pour le contenu mondialisé.
- En fait, « cette loi ne coûtera rien aux contribuables » selon Olivier Français (PLR): les tarifs de Netflix et autres, totalement indépendants de l'existence d'une loi de répartition, sont dictés par la demande et la concurrence. Ce sont les diffuseurs qui sont taxés, pas les consommateurs.

Jacques-André Maire, président de Cinéforum (Fondation romande pour le cinéma): « Sans cette loi, l'audiovisuel suisse sera désavantagé sur le marché européen, notamment dans le domaine des séries qui sont très prisées du public, mais également très coûteuses. Le financement en Suisse est insuffisant [...] »

Il est quasi impossible de produire en Suisse un film ou une série pour un budget d'un million de francs (coût du long métrage *Fauves* de Robin Énard, 2018). Même avec une coproduction RTS, les fonds de soutien cantonaux et nationaux ne suffisent pas, il faut aller chercher le

reste en Belgique, au Luxembourg, en France. Et MEDIA (fonds européen) ne soutient un film suisse que s'il est coproduit avec une entité européenne.

La loi demande ceci aux prestataires de VoD :

- Investir 4 % de leur chiffre d'affaires en Suisse dans des productions suisses (nos voisins européens exigent 30 %) ;
- Proposer 30 % de productions européennes dans leur catalogue (c'est la Suisse qui définit cette règle).

La culture est un domaine central des accords bilatéraux. Pour le cinéma, fleuron des « industries créatives », la révision de la LCin rend notre législation conforme aux directives européennes MEDIA. Elle permettra à notre cinéma de se développer et de rayonner à l'étranger. Un soutien privé aidera les cinéastes à soutenir la concurrence des pays voisins.

La loi répartit plus justement les efforts pour la création et la diffusion. Votons oui, pour que les recettes télé et audio ne servent pas qu'à enrichir d'anonymes investisseurs!

Plus d'info : bit.ly/342_loi_cinema



Mathias Gautschi
membre PSMN

OUI

La Transplantation, c'est la vie !

La greffe est née sur les végétaux. Au 18^e siècle, on en fait sur l'animal. Au 19^e, F. Magendie et C. Bernard en voient l'intérêt en physiologie, J.-L. Reverdin réussit des autogreffes d'épiderme (1869).

Suivront les greffes de rein (années 1950), la transplantation cardiopulmonaire (1981), bipulmonaire (1986), la découverte des groupes tissulaires (complexe majeur d'histocompatibilité CMH), les immunosuppresseurs. Le CMH diffère d'un individu à l'autre, il faut une proximité maximale entre donneur et receveur. La probabilité de compatibilité augmente avec le nombre d'organes disponibles, Swisstransplant est lié à une base de données européenne. La réaction contre le greffon est mieux contrôlée, le risque de rejet à court terme bien maîtrisé.

Dernier recours, la transplantation reste une opération lourde et une course contre la montre.

Nous, soignants, luttons pour la vie et l'équilibre de la personne avec nos moyens : médecine perfectionnée, techniques pointues, soins hyperspécialisés, recherche. Notre devoir de soignant, chercheur, éthicien, citoyen ? Être au service de l'humain, lui apporter des soins, l'aider à mener une vie digne, tenter de repousser la mort – inévitable.

En 2021, 166 personnes décédées ont donné leurs organes, 484 organes ont été transplantés (459 en 2020). Fin 2021, 1434 patients attendaient une greffe.

Si de plus en plus de vies sont sauvées, il manque des greffons. Moins de la moitié des dons potentiels identifiés ont lieu : la famille s'y oppose (environ un tiers des cas) ou des antécédents pathologiques obligent à renoncer.

Le nombre de greffons va diminuer, celui de personnes en attente augmenter (vieillesse de la population). Et il faut raccourcir l'attente.

La Loi sur la transplantation fixe les conditions applicables. Elle doit contribuer à ce que des organes, tissus ou cellules soient disponibles, prévenir toute utilisation

abusive et protéger la dignité humaine, la personnalité et la santé.

Le 15 mai, nous votons sur une modification approuvée par le Parlement, qui prévoit un consentement présumé auquel les proches sont associés. C'est un contre-projet indirect à l'initiative populaire « Pour sauver des vies en favorisant le don d'organes », qui négligeait les proches.

Aujourd'hui, le principe du consentement explicite s'applique. Au décès, il ne peut y avoir prélèvement que si la personne a exprimé son accord par une carte de donneur, son dossier médical ou en informant sa famille. Sinon, les proches sont consultés et décident en respectant la volonté présumée du défunt ou de la défunte.

La nouvelle loi inverse la logique : les personnes qui refusent le don d'organes devront le déclarer. Cela soulagera les proches dans une situation difficile. Sans document, on conclura que la personne a été informée et accepte le don ; le prélèvement sera possible, sauf opposition explicite de l'entourage au plus tard au moment du décès. Il est important de transplanter tous les organes dont des personnes peuvent et veulent faire don.

La procédure garantit la consultation des proches : sans indication claire, ils décident, en respectant la volonté présumée du défunt ou de la défunte.

S'il n'y a aucun document et si aucun proche n'est joignable, aucun organe ne sera prélevé.

Prenons en compte les convictions et réalités de chacun-e, mais mettons au centre la personne nécessitant un greffon et la personne donneuse d'organe. Augmenter le nombre de donneurs, c'est sauver des vies et permettre aux vies perdues d'en sauver d'autres.



Amina Chouiter Djebaili
députée

NON

Frontex : quand Schengen devient un outil de chantage

Le 15 mai, nous votons sur la « Reprise du règlement de l'UE relatif au corps européen de garde-frontières et de garde-côtes ». Nous devons donc choisir de participer ou non à l'élargissement de Frontex en augmentant notre contribution d'ici 2027.

En cas d'acceptation, notre contribution augmenterait considérablement, passant de 24 à 61 millions de francs par an. L'engagement de personnel atteindrait l'équivalent de 40 postes à temps plein au lieu de 6 aujourd'hui...

En cas de refus, la Suisse ne quitterait pas Frontex et encore moins l'Espace Schengen. Mais elle enverrait un message clair et pourrait investir plus moralement (intégration des étrangers en Suisse par exemple) l'argent et le personnel économisés. De nouvelles négociations auraient lieu, la Suisse pourrait exiger plus de gages de la part de Frontex et de la politique migratoire européenne.

Depuis sa mise en fonction en 2005, Frontex n'a pas fait ses preuves. Son budget est pourtant passé de 6 millions d'euros au départ à 11 milliards pour la période allant de 2021 à 2027. L'agence européenne ne réduit en rien la migration, même en collaborant avec des autorités illégitimes et immorales en Libye ou ailleurs. On finance des « autorités » libyennes afin qu'elles contiennent les migrants, dans des situations atroces. Des garde-frontières refoulent illégalement les migrants ayant réussi à passer. On préfère investir dans les drones plutôt que dans les canots de sauvetage...

Cette liste de raisons pour lesquelles il faut remettre en question le fonctionnement de Frontex n'est malheureusement pas exhaustive. Ce mur que nous construisons autour de nous n'est de loin pas une solution durable. Le refoulement ne freine pas l'arrivée de migrants (contrairement à ce que l'on a pu voir en Australie), nous sommes juste en train de créer de terribles crises humanitaires à nos frontières...

La conseillère fédérale Karin Keller-Sutter affirme que la Suisse quitterait automatiquement l'Espace Schengen en cas de NON... Qu'en est-il vraiment ? Selon les accords de Schengen et Dublin, la Suisse a deux ans pour mettre en place un nouveau développement. Je tiens à faire remarquer que le délai est déjà échu pour le règlement Frontex et nous ne sommes toujours pas exclus. Les accords précisent que les représentants des 27 États membres de l'Union européenne et la Commission européenne ont 90 jours pour accorder, ou non, une prolongation, de durée déterminée ou indéterminée. Jusqu'à présent, six demandes ont été acceptées, dont une de 3 ans et demi ; aucune n'a été refusée. À l'époque, M^{me} Keller-Sutter tenait un discours rassurant ; elle assurait que les délais seraient faciles à obtenir. Aujourd'hui, son discours est tout autre, alors même que ce sujet fait également débat au sein de l'UE. Il est important de noter que jusqu'ici, le chantage aux accords de Schengen vient exclusivement de Berne...

Dans l'UE, les débats vont bon train. La remise en question du fonctionnement de Frontex est telle que le financement a été suspendu temporairement l'été passé. À l'automne, les Chambres fédérales acceptaient une hausse de la contribution suisse...

Il est fort probable que le refus suisse et la guerre en Ukraine remettront en question le travail de l'agence, voire la politique migratoire européenne.

Soyons le pays qui donne l'impulsion à une nouvelle politique migratoire sur le Vieux Continent ! Votons NON à Frontex.



Ahmed Muratovic
conseiller général à Val-de-Ruz

Initiative pour les crèches

Quelle initiative pertinente! Quelle belle occasion de donner un signal fort à toutes les familles dans notre pays! Je le répète inlassablement à qui veut bien l'entendre: nous avons besoin d'une bonne politique familiale car elle est indispensable pour atteindre l'égalité.

Outre un congé parental réparti entre les partenaires et des conditions de travail favorables aux familles, une offre de structures d'accueil pour enfants de grande qualité et accessibles à toutes et tous à un prix abordable constitue la principale mesure pour améliorer les conditions cadres en vue de concilier vie familiale et vie professionnelle.

La plupart des jeunes couples souhaitent aujourd'hui vivre une structure familiale différente, plus égalitaire, bienveillante, épanouie. Ils ont investi dans leurs formations et désirent vivre une carrière professionnelle sans renoncer à une vie familiale.

La Suisse est un des seuls pays où le taux de travail des femmes diminue dès qu'elles deviennent mères. Ce vieux schéma traditionnel où la femme travaille à temps partiel, généralement à 50 %, et l'homme à temps plein est gravé dans nos mémoires. Pour casser ces mythes qui pénalisent fortement les femmes, notamment pour leur prévoyance vieillesse, et qui sont une entrave à l'égalité, nous avons besoin d'un accueil extrafamilial de qualité, en quantité suffisante, qui soit de surcroît abordable pour les familles en termes de coûts.

Il n'est plus à démontrer qu'une offre d'accueil préscolaire et parascolaire de qualité renforce les ressources personnelles des enfants, favorise le développement de leurs compétences sociales et cognitives, et permet une transition beaucoup plus harmonieuse vers l'école obligatoire. Tous les membres de la famille, donc aussi les enfants, passent aujourd'hui moins de temps à la maison qu'autrefois. Nous devons d'autant plus nous assurer, en tant que société, que

ce temps passé hors de la maison soit profitable aux enfants.

Les enfants issus de milieux défavorisés ou de la migration ont aujourd'hui moins de chances d'être accueillis dans une crèche que ceux issus de milieux aisés. Et pourtant les bénéfices d'une prise en charge en structure d'accueil sont plus importants pour les premiers. Il y a deux raisons à cela. Le coût à la charge des parents, même lorsqu'il est proportionnel au revenu, est un frein majeur au placement pour cette population. De plus, dans la plupart des régions de Suisse, le manque de places d'accueil et le faible taux de couverture rendent l'accès difficile. À défaut de pouvoir éliminer complètement ce biais, une augmentation du taux de couverture de l'accueil extrafamilial, une baisse des tarifs parentaux, une formalisation des critères d'accès ou la priorité accordée à certaines catégories d'enfants permettraient de le réduire fortement.

C'est un secret de polichinelle! Il faut améliorer les conditions de travail des collaboratrices et des collaborateurs des structures d'accueil. La formation initiale, la formation continue mais aussi les conditions salariales et le taux d'encadrement laissent encore à désirer dans plusieurs régions.

Accepter l'initiative permettra notamment de prendre en considération ces aspects fondamentaux pour franchir un nouveau pas vers l'égalité. L'initiative vise à améliorer la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle, l'équité des chances entre tous les enfants et la qualité de l'accueil, et à obtenir des conditions de travail et salariales dignes de ce nom pour toutes les travailleuses et tous les travailleurs de l'accueil extrafamilial.



Monika Maire-Hefti
membre PSMN



Assises de la cohésion sociale

Durant presque vingt ans, le canton de Neuchâtel a mené d'importantes réformes de ses politiques sociales. Au plan organisationnel, la création des guichets sociaux régionaux, le partage harmonisé des coûts entre le canton et les communes (facture sociale harmonisée) et les premières étapes de réorganisation de l'aide sociale (RAISONE) en sont quelques points forts. Les réformes ont aussi transformé des politiques publiques sectorielles, en particulier les subsides à l'assurance-maladie, les contributions d'entretien ou l'intégration professionnelle.

Dans l'élan d'une nouvelle législature et à la tête d'un département aujourd'hui constitué autour « de l'emploi et de la cohésion sociale », j'ai souhaité amorcer un travail collectif et participatif sur la cohésion sociale dans notre canton dans le but de poser, à l'horizon 2023, les bases d'un cadre renouvelé de ces politiques publiques.

Ce processus, qui prend forme sous le nom d'**Assises de la cohésion sociale**, se concrétisera au travers de rencontres, débats, discussions et réflexions, d'avril 2022 à avril 2023, avec des expert-es scientifiques, des personnes actives dans le domaine social (public, privé et associatif), des usager-ères et les citoyen-nés.

L'objectif n'est pas de revisiter l'ensemble des politiques sociales, mais d'examiner plus spécifiquement les politiques publiques encadrant le travail et l'inclusion, leurs apports et leurs limites, voire leurs adaptations à la rapide évolution de l'environnement social.

Si le travail rémunéré est le principal intégrateur social et l'élément central de l'autonomie financière, nous devons repenser le travail non seulement dans sa dimension productive, mais aussi reproductive, dans une société amenée à opérer de vrais changements pour relever le défi climatique. Comment mieux tenir compte des compétences des personnes qui ne s'intègrent pas dans les portes d'entrée de la stratégie

d'intégration professionnelle ou ne satisfont pas aux critères d'entrée sur le premier marché de l'emploi ? Comment reconnaître l'importance du travail reproductif (tâches domestiques, soutien aux proches, engagement bénévole et citoyen...), indispensable au travail productif ? Comment intégrer les enjeux de la transition écologique et sociale dans les processus d'insertion professionnelle ? etc.

Interroger le travail implique de se demander comment la société neuchâteloise est – ou se veut – inclusive. Les facteurs qui génèrent de l'exclusion sociale ou professionnelle – genre, origine, handicap, âge... – sont encore trop souvent traités de manière cloisonnée sur les plans institutionnel, organisationnel et financier. Cela freine, voire empêche le développement d'approches transversales favorables à l'inclusion de toutes et tous.

Ces quelques lignes ont pour seul objectif de poser les grandes orientations de ce qui constituera la base des réflexions des Assises. L'Université de Neuchâtel et une équipe de projet accompagneront ce travail, qui s'inscrit dans l'esprit du programme de législature du Conseil d'État¹.

Ce processus, les constats et recommandations qui en découleront, les éléments qui permettront d'orienter les politiques sociales à l'avenir donneront lieu à un rapport à l'attention du Conseil d'État, puis du Grand Conseil dans le courant de 2023.

Pour conclure, rendez-vous au lancement des Assises le lundi 2 mai, 18 h 30, au Théâtre de l'Heure bleue à La Chaux-de-Fonds. Au plaisir de vous y retrouver !

¹ bit.ly/342-legislature



Florence Nater
conseillère d'État



*Personne ne quitte sa maison
À moins d'habiter dans la gueule d'un requin.
Tu ne t'enfuis vers la frontière
Que lorsque toute la ville s'enfuit comme toi¹.*



Mon adhésion au Parti socialiste date d'un peu plus d'une année seulement. Je m'étais engagée avec la ferme intention de concrétiser autrement mes engagements citoyens et de porter la voix de celles et ceux qui ne peuvent pas faire entendre la leur. Les Neuchâtelois-es m'ont fait confiance ; après une campagne riche en échanges, me voilà députée au Grand Conseil.

Pour être tout à fait honnête, je ne savais pas vraiment à quoi m'attendre et je me suis dit plus d'une fois que mes envies étaient peut-être trop utopiques. Mais j'avais hâte de siéger et de découvrir le fonctionnement de notre parlement.

Chaque session apporte son lot de dossiers à traiter mais certains résonnent particulièrement en moi et me donnent envie de prendre la parole pour les défendre en plénum. J'avais déjà ressenti cette petite pointe de stress qui monte quand le président nous donne la parole mais ce que nous avons vécu le 30 mars, avec mes camarades, en défendant notre amendement à la recommandation 22.130 « Conflit ukrainien, notre canton doit ouvrir largement ses portes ! », était particulier et précieux à mes yeux. À la fin février, l'urgence avait saisi les partis politiques, mais rapidement, une injustice flagrante nous a sauté aux yeux : pourquoi eux et pas tous les autres ? Un amendement s'imposait, pour élargir la démarche aux « zones de conflit ailleurs dans le monde » et aux « personnes qui courent un risque de persécution dans leur pays ».

Nous n'étions pas persuadé-es que notre amendement passerait la rampe car nous savons combien il est délicat d'aborder la question de l'asile. Encore plus pour tenter de rendre égalitaires les droits de tous et toutes les réfugié-es.

C'est un sujet qui me tient à cœur et je me devais de prendre la parole pour faire entendre les mots si justes de la poétesse Warsan Shire et montrer à tous et toutes les réfugié-es présent-es dans notre canton que nous ne les oublions pas. Que leur sort compte pour beaucoup d'entre nous.

Je n'ai jamais autant tremblé qu'en tenant ces feuilles entre mes mains. En partageant mon texte, j'ai senti une telle puissance, j'avais la sensation que ce que je faisais avait un sens. Je me suis assise et j'ai senti les larmes me monter aux yeux. Cette émotivité n'est pas un handicap, au contraire, c'est une force ! Et ce jour-là, elle a payé. Le Parlement a voté pour notre amendement et pour la recommandation.

Cet instant l'a confirmé : c'est exactement pour des moments comme celui-ci que je me suis engagée.

J'ai hâte de partir à la rencontre des associations qui abattent un travail énorme sur le terrain, pour envisager la suite et faire en sorte que les choses continuent d'évoluer dans le bon sens ; celui d'un accueil digne et égalitaire pour tous et toutes.

¹ Extrait du poème *Home* de Warsan Shire (traduction par le Boojum) : bit.ly/342_poeme



Garance La Fata
députée

Grève générale de 1918, pourquoi ?

« Le Locle est désormais conquis au socialisme » : un mouvement ouvrier et socialiste en plein essor

Novembre 1918. Les derniers obus sont tirés au-dessus des tranchées du Nord de la France. Épuisées par quatre années de guerre, traversées par une vague révolutionnaire commencée à l'Est (révolution russe de 1917), les puissances centrales s'effondrent. En Suisse, au même moment, une semaine agitée débute. Elle culmine dans quatre journées de grève générale (le 9 novembre, puis du 12 au 14).

Dans les deux villes des Montagnes neuchâteloises, où les socialistes sont majoritaires, les ateliers et les usines sont à l'arrêt : le courant électrique est coupé. Les manifestations des grévistes sont impressionnantes, sans doute les plus importantes dans l'histoire des deux cités horlogères. La réaction de la droite et du patronat est à la hauteur de leur frayeur. Un vaste arsenal est déployé : contre-manifestations, mise en place de gardes civiques, grève législative, offensive idéologique anticommuniste.

C'est pourtant au cœur de l'arc horloger que se fondra, deux décennies plus tard, un alliage particulier, celui de la paix du travail (signée en 1937). Quel contraste ! Comment le comprendre ?

Faire l'histoire de la ville du Locle, c'est aborder à hauteur d'humain la société suisse. Au premier abord, émerge une liste confirmant les clichés helvétiques : on y trouve du chocolat, des montres, des banques, la neutralité... ; tout cela mêlé d'un

discours sur la grande « famille horlogère » conçue comme faisant face ensemble à l'adversité, par-delà les conflits. Dès que l'on se donne la peine de gratter la surface des choses, on découvre une ville aux inégalités croissantes et où le patronat réalise des profits faramineux grâce à la production de munitions.

Parcourir les années 1910-1920, c'est aussi rencontrer un mouvement ouvrier et socialiste en plein essor. Des dizaines de personnes rejoignent le Parti socialiste, des milliers adhèrent aux syndicats (Le Locle sera l'une des villes les plus syndiquées de Suisse) ou aux coopératives tandis que de nombreuses sociétés culturelles naissent. Alors que l'on récolte des fonds pour édifier une Maison du peuple, des dirigeant-es socialistes de renom s'arrêtent dans la ville pour consolider ce mouvement. C'est aussi au cours de ces années que l'on débat du suffrage féminin et que l'on se divise sur le travail salarié des femmes. Lors du vote de juin 1919, c'est au Locle que l'écart sera le plus faible (30 voix !) lorsque les mâles refuseront aux femmes le suffrage.

Nous vivons, un siècle plus tard, dans un monde très différent. L'histoire ne donne aucune leçon, mais il est possible qu'à l'heure où guerres, désastres et épidémies se multiplient, retrouver un peu des espoirs et des combats du passé nous permettra de nourrir ceux d'aujourd'hui.

Sébastien Abbet donnera une conférence sur ce sujet au Locle,



Grève générale, novembre 1918. Le Comité du Locle. De gauche à droite: Marc Inaebnit, Édouard Spillmann, Henri Perret. Carte éditée pour couvrir les frais du procès militaire.

à l'Ancienne Poste, le 4 mai, à 19 h 30. Ancien postier et bientôt enseignant, historien et militant, il est l'auteur d'un mémoire de maîtrise en histoire contemporaine : *La grève dans la ville. Une cité horlogère à travers guerre mondiale, conflits socio-politiques et restauration de l'ordre (Le Locle, 1912-1919)*.

Sébastien Abbet

Neuchâtel, région d'Europe

La Maison de l'Europe transjurassienne (MET) est une association à but non lucratif basée à Neuchâtel. Créée en 1990, elle organise chaque année quatre à six **Cafés de l'Europe** en trois phases : une conférence, une agape, puis une partie dite culturelle (film, concert). Parmi les nombreux orateurs des Cafés, mentionnons Joseph Deiss, Chantal Tauxe, Walter Tschopp, Claudio Micheloni, Ernest Weibel, Olivier Meuwly, Gilbert Casasus, Étienne Piguet ou encore Richard Werli et Jacques Pilet.

Depuis 2012, la MET organise aussi les **Midis de l'Europe**, généralement au Musée d'art et d'histoire (MAHN).

Traditionnellement, elle commémore, d'une façon ou d'une autre, la **Journée de l'Europe du 9 mai**, rappelant la Déclaration Schuman de 1950.

Depuis quelques années, la MET est partenaire de la Ville de Neuchâtel pour l'organisation de la **Semaine de l'Europe**. Ancrées sur les dates anniversaires de la construction européenne, lesdites Semaines visent à mettre en lumière les liens historiques et actuels de notre région avec le continent. Le rôle de l'eau dans les villes d'Europe étant le thème retenu en 2022 (du 5 au 15 mai), la MET présentera une exposition de photos intitulée *Eau, ma Ville*, du photographe genevois Jean-Jacques Kissling, au péristyle de l'Hôtel de Ville. Elle organisera également une visite guidée des fontaines de Saint-Blaise.

Les thèmes des manifestations de la MET sont variés. Ils peuvent dépendre d'un cycle défini pour une saison ou de l'actualité. Les nationalismes régionaux, l'Europe et les printemps arabes, l'Europe en crise, etc. y ont été traités. La MET étant apolitique, ses objectifs sont exclusivement culturels et informationnels, même si l'Europe, sa civilisation, ses valeurs y ont une place privilégiée.

Partant du point de vue que la connaissance est le meilleur chemin vers la compréhension mutuelle et l'ouverture d'esprit, la MET s'appuie sur l'idée

que la construction européenne aurait peut-être dû partir de la culture. Celle-ci, en effet, rapproche les gens plutôt que de les mettre en concurrence. Elle développe également l'esprit de tolérance et l'acceptation de l'altérité.

Notre pays, ce produit de l'histoire européenne façonné au travers des siècles, est bien placé pour défendre le principe de **l'unité dans la diversité**. Les institutions fédéralistes, plus qu'une culture commune, ont permis de construire le pays stable et prospère que nous connaissons aujourd'hui. Dans quelle mesure le continent dont nous faisons partie pourrait-il, avec les multiples adaptations indispensables, s'inspirer de l'esprit novateur qui fut celui de nos ancêtres du milieu du 19^e siècle ?

Faire face aux caprices des temps, c'est, de nos jours, relever les défis auxquels notre monde est confronté. Il ne fait guère de doute que les menaces ont changé d'échelle et que les solutions doivent être cherchées au niveau mondial ou, pour le moins, continental. Le réchauffement climatique, la pollution transfrontalière, les menaces sur la diversité biologique, l'exploitation débridée des ressources naturelles sont quelques problèmes qui appellent des réponses transnationales voire universelles.

Et voilà que l'Europe, qui croyait avoir écarté la guerre sur son sol, est à nouveau frappée par le retour du tragique !

Sans culture de la paix, sans esprit de compromis et sans institutions démocratiques, pourra-t-on relever tous ces défis ? Œuvrons donc, même à tout petits pas, au rapprochement des pays européens, car la Suisse partagera nécessairement le destin de ses voisins.



Jean-Claude Richard
vice-président du comité de la MET

En mémoire de Nathalie Matthey (1966-2022)

C'est avec grande tristesse que nous rendons hommage à notre camarade et amie Nathalie, décédée trop tôt.

Engagée et combative, elle était ouverte à l'autre, chaleureuse, souriante. Femme de convictions fortes, elle disposait d'arguments solides dans les débats et s'engageait pour plus de justice sociale, plus d'égalité, de respect de chacune et de chacun.

Son engagement a été non seulement politique mais aussi professionnel, au sein de Syna où elle a travaillé comme secrétaire syndicale pendant plus de vingt ans.

Conseillère générale à Saint-Aubin-Sauges de 2009 à 2017, elle a présidé le législatif communal durant l'année 2014-2015. Forte de ses engagements féministes, elle a été coprésidente des Femmes socialistes neuchâteloises dès 2015. Elle a également siégé comme députée entre 2017 et 2021.

Tous ces mandats politiques ne l'avaient pas changée. Nathalie a su rester profondément en lien avec le vécu des personnes qu'elle défendait, car les difficultés de la vie, elle les avait connues. Je me souviens en particulier de cette manifestation du 1^{er} mai 2018, où nous échangeons sur les conditions de travail et les difficultés sociales, au milieu d'une fête conviviale où nous étions heureuses d'appartenir à une gauche en mouvement. Conscientes que, malgré toutes ces actions militantes et les combats politiques menés (trop souvent perdus), la situation sociale dans notre canton, pour beaucoup, se dégradait insidieusement. La maladie l'a empêchée de poursuivre ses engagements, malgré sa forte volonté et son courage.

Elle laisse deux fils, auxquels elle était très attachée, sa famille et ses amis. Les femmes socialistes neuchâteloises ne l'oublieront pas, son regard nous accompagne.



Christiane Bertschi
membre F*SN

Une conférence climatique pour les membres des exécutifs et législatifs communaux

Au début de l'Anthropocène, notre civilisation ne paraît pas prête à effectuer les changements nécessaires à l'avenir de l'humanité. Notre cerveau est programmé pour préférer ce qui est avantageux, au détriment du futur lointain. Les échéances politiques ne sont pas compatibles avec l'horizon à vingt ans des enjeux planétaires.

La mondialisation a fait naître des risques globaux, dont celui d'un effondrement systémique. La complexité des changements politiques et le manque de courage des décideurs face aux enjeux sociétaux le montrent, il est difficile de transformer nos sociétés vers un développement durable.

Ce que notre système global a gagné en efficacité, il l'a perdu en résilience, cette « capacité d'un système écologique et social à absorber ou supporter une perturbation ou un stress, tout en gardant sa structure et ses fonctions grâce à des processus d'auto-organisation, d'apprentissage et d'adaptation » (Resilience Alliance). Cette approche permet de définir un changement de société sous un angle positif et à plus petite échelle. Sa panoplie d'outils pour penser différemment les systèmes productifs où nous sommes profondément inscrits apporte un peu d'optimisme. Il existe des chemins à inventer, pour nous adapter, rendre la vie plus juste.

S'il faut s'engager à tous les niveaux, c'est au plan local que la résilience s'organise le mieux. La culture positive se crée à petite échelle, dans un quartier, une rue, une commune. Nous faisons partie de la base, l'action politique locale peut aider à transformer la société. Pour oser le changement, il faut de l'audace, du courage et s'informer !

S'inspirant d'une démarche de Vernier (GE), notre groupe au Conseil général a prié le Conseil communal de Val-de-Travers de demander à l'Association des communes neuchâteloises (ACN) d'organiser une conférence climatique pour toutes les autorités communales, afin d'améliorer les connaissances des élu·es.

En matière de politique climatique, dans la promotion de la biodiversité ou la mise en œuvre des objectifs de développement durable (Agenda 2030), les communes détiennent de larges compétences. Leur volonté d'être actrices et moteurs de politiques énergétiques et climatiques au plus proche des citoyens leur permet de tester des solutions innovantes. Pour la gestion du territoire, la mobilité douce, le soutien au commerce de proximité, la culture et les sports, les communes jouissent d'une grande liberté, parfois rattrapée par des enjeux budgétaires qui pèsent lourd, en regard des charges courantes et des investissements, fortement contraints par les mécanismes de maîtrise des finances. Les choix devant lesquels se trouvent les élu·es intègrent ainsi parfois trop peu les enjeux climatiques.

Notre résolution s'inscrit en écho aux engagements pris lors du congrès des 125 ans du PSN. Placer l'information sous l'égide de l'ACN la fait reposer sur des faits et des analyses scientifiques, dans une optique non partisane. Il s'agit aussi de se mettre en lien, de réunir les forces de nos territoires, de renouer le dialogue entre l'humain et l'environnement, de développer un sens commun, de réfléchir ensemble à la société que nous laisserons à nos enfants.

Le 21 mars, la majorité de droite du Conseil général a refusé notre résolution... Nous espérons que nos camarades d'autres communes la reprendront ! Afin de participer, modestement, à la construction d'une société moins vulnérable, qui saura faire face aux changements climatiques et, même secouée, saura rebondir.



Sarah Fuchs-Rota
conseillère générale et députée

Merci Romain, bienvenue Hugo !

Tout a une fin... sauf la saucisse, qui en a deux ! Si l'adage est répandu parmi les amateurs de bonne chair et les abonnés de la Saint-Martin, il l'est beaucoup moins sous les plafonds dorés à feuilles d'acanthé de la salle des pas perdus sous la Coupole fédérale, où les déambulations feutrées mais pressées des parlementaires se préoccupent très peu des changements d'équipe. Dans cette grande ruche affairée, peu importe les saucisses (même affublées d'un badge d'accès d'assistant parlementaire), pourvu que l'on préserve la barrière de röstis. Voici donc arrivée l'heure des adieux ? Non, plutôt celle d'une poignée franche sur le quai de la gare de Berne, avec l'assurance de se retrouver très prochainement entre deux congrès, voire un jour, puisque c'est à ta carrière d'avocat que tu te prépares, dans les couloirs des prétoires. Après tout, mon cher Romain, du Palais fédéral au palais de Justice, il n'y a qu'un train que sépare l'Aar de se dire au revoir.

Car c'est pour embrasser la robe que se dérobe Romain Dubois. Dire qu'il se dérobe est un abus de langage. Cela impliquerait qu'il fuit en catimini, par la petite porte de service. En vérité, c'est devant la grande porte qu'il nous faut aujourd'hui nous séparer. Celle qui, à l'entrée, offre au visiteur un bref instant de splendeur. Alors que j'avais proposé à un conseiller général et député suppléant de Boudry de bien vouloir m'assister dans mes débuts forcément chaotiques à Berne, me voilà face à un (presque) confrère, député au Grand Conseil et président du PSN ! Non seulement tu mérites mes remerciements et mon admiration, cher Romain, mais il convient d'ajouter qu'après deux ans et demi à arpenter les Pas perdus, tu laisseras une petite trace, infime peut-être au regard du temps qui passe, mais indélébile : l'hyperactivité d'un assistant consciencieux, soucieux de faire au mieux, animé par la ferme volonté de faire changer les choses. La même qui continuera à te guider à la présidence de notre parti.

Le PSN auquel j'ai le grand plaisir d'annoncer très officiellement ici ton remplacement comme assistant parlementaire par notre camarade Hugo Clémence, qui n'est pas juriste mais avec qui nous partageons le goût



de l'Histoire et des histoires. Celles qui s'écrivent avec l'encre de l'indignation, la prose en forme de rose et parfois avec l'insoutenable légèreté des Lettres... Ces histoires que l'on écrit dans le grand livre des espérances et qui, avec toutes celles qui font vivre notre famille politique, changeront peut-être le monde ? Qui sait. On ne perd rien à écouter battre le cœur des femmes et des hommes de conviction. Puisse-t-il battre au rythme des nouveaux et nombreux combats qui nous attendent !

Bienvenue à toi, Hugo. Je suis convaincu que les flèches littéraires si bien aiguisées que décochera ta plume acérée sauront atteindre leur cible avec efficacité, engagement et humour. Et peut-être encore plus, merci de reprendre le flambeau. La charge de conseiller national ne doit pas être un sacerdoce individuel, mais un travail d'équipe. Avec toi et Léna (Rossel), j'en suis sûr, nous parviendrons à défendre les intérêts de celles et ceux laissés dans le ruisseau des Halles du capitalisme ; ensemble, nous obtiendrons des résultats.

C'est une heureuse coïncidence d'écrire ces quelques mots dans un journal qui s'intitule *Le Point*. Mais que l'on ne s'y trompe pas : celui qui clôt notre récit n'est qu'en suspension. Tournez donc la page, allez voir ailleurs si vous cherchez un point final !



Baptiste Hurni
conseiller national

IL Y A CENT ANS : L'AFFAIRE DU DRAPEAU ROUGE

*Le voilà ! Le voilà ! Regardez !
Il flotte et fièrement il bouge,
Ses longs plis au combat préparés,
Osez, osez le défier !
Notre superbe drapeau rouge !
Rouge du sang de l'ouvrier !¹*

Depuis le XVIII^e siècle, le drapeau rouge est l'emblème du prolétariat et de la gauche. Aujourd'hui encore, il nous sert d'étendard dans les manifestations, même si quelques camarades lui préféreraient le drapeau vert...

À La Chaux-de-Fonds, il y eut dans l'histoire de la ville de gauche deux épisodes liés à ce drapeau, dont le second s'est produit il y a juste un siècle.

1918 : le drapeau rouge flotte sur le Gymnase

En novembre 1918, à l'occasion de la grève générale, Auguste Lalive (1878-1944), directeur fraîchement nommé du Gymnase de La Chaux-de-Fonds, fait hisser le drapeau rouge sur le toit de l'école en signe de sympathie pour les grévistes. Ce qui mit fort en colère les partis bourgeois, qui demandèrent des comptes au directeur et au Conseil scolaire lors d'une séance de la Commission scolaire, le 13 décembre 1918. Le lendemain, on pouvait lire dans *La Sentinelle* :

Auguste Lalive [...] explique très simplement comment les choses se sont passées. Il n'y avait pas là de quoi fouetter un chat. Il a manifesté son attachement à la classe ouvrière en arborant ce drapeau. Il était en droit de le faire. Il avait l'assentiment du président et de ses autres amis du Conseil scolaire. Le drapeau rouge est celui de l'Internationale, c'est la lutte contre la guerre ; il ne s'oppose pas aux drapeaux officiels, il se place au-dessus.

Et *L'Impartial* du même jour précise :

M. Lalive ne peut pas faire une proposition transactionnelle si les membres de la minorité maintiennent leur désir d'obtenir l'assurance formelle que pareil fait ne se renouvellera pas. Pour l'orateur le drapeau rouge est l'emblème de l'humanité et il le fera toujours placer bien en vue chaque fois que le drapeau fédéral deviendra le symbole d'un parti.

On imagine la fureur des commissaires bourgeois à l'écoute de tels propos !²

1922 : le drapeau de la populace...

En 1922, le Conseil communal de la Métropole horlogère, à majorité socialiste, entend manifester son soutien à la classe ouvrière en arborant l'étendard écarlate à l'occasion du Premier Mars, provoquant l'indignation de la *Feuille d'avis de Neuchâtel* :

On n'a jamais eu l'idée saugrenue de célébrer une fête officielle en arborant un drapeau de parti à une mairie. C'est le drapeau du pays qui s'y trouve à sa place³.

Dans la nuit du 28 février au 1^{er} mars, quelques individus sortant du Cercle Montagnard, haut lieu de la droite chaux-de-fonnière, entreprennent d'arracher le drapeau rouge qui pend au côté des pavillons

suisse, neuchâtelois et chaux-de-fonnier aux façades de l'Hôtel communal et de l'Hôtel de ville. Ce n'était pas une plaisanterie mais une véritable action politique, ainsi qu'on peut le déduire du récit haut en couleur qui figure en première page de *La Sentinelle* du 2 mars 1922. Alertée, la police locale arrête les impétueux adversaires des « rouges » et les dénonce à la justice. Ces derniers seront toutefois acquittés le 24 juin par le tribunal de police de La Chaux-de-Fonds, présidé pour l'occasion par un juge de Neuchâtel⁴.

L'affaire eut des suites politiques. Un débat s'engagea au Conseil général le 12 mai, d'autant plus vif que plusieurs des protagonistes de l'expédition du 1^{er} mars étaient membres du législatif communal. Pour le socialiste Fritz Eymann, « le drapeau rouge est le prolongement du drapeau national, il sera plus tard l'emblème vénéré qui ralliera tous les pays et toutes les races »⁵. Pour le PPN⁶ Tell Perrin, au contraire, « le drapeau rouge est l'emblème du sang, il représente la révolution et les plus bas instincts de la population »⁷. Pire encore : « le drapeau rouge, c'est celui de la populace »⁸, le mot de trop qui déclenche un gros chahut où l'on en vient presque aux mains dans l'enceinte du parlement chaux-de-fonnier.

Décidée à en découdre, la droite lance alors une initiative populaire visant à interdire d'arborer sur les édifices publics de la ville tout autre emblème que ceux de la Confédération, du canton ou de la commune. La proposition est acceptée en votation le 29 octobre 1922 par 2981 oui contre 2638 non⁹, au grand désappointement des socialistes, qui soupçonnent qu'une partie des électeurs, trompés par « le texte compliqué » de l'initiative, ont voté oui en croyant soutenir les partisans du drapeau rouge...¹⁰

Et ils se consolèrent en chantant :

*Noble étendard du prolétaire,
Des opprimés sois l'éclaircur.
À tous les peuples de la terre
Porte la paix et le bonheur !*



Raymond Spira

¹ *Le Drapeau rouge* (1877), paroles de Paul BROUSSE (1844-1912), musique de Jacques VOGT (1810-1869). Sur l'étonnante histoire de ce célèbre chant ouvrier dont la mélodie n'est autre que celle des *Bords de la libre Sarine*, cf. Robert BRÉCY, « Le Drapeau rouge », in *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, t. 22, n° 2, 1975, p. 262-268, ainsi que Pierre RIME, « La surprenante destinée d'un chant patriotique fribourgeois », in *Passé simple*, n° 21, janvier 2017.

HYMNE au Drapeau rouge

Ancien chant de la Commune

I

Dans la fumée et le désordre,
Parmi les cadavres épars
Il était du parti de l'ordre,
Au massacre du champ de Mars (bis)
Le voilà, le voilà, regardez !
Il flotte et fier il bouge,
Ses longs plis aux combats préparés,
Osez, osez, le défier
Notre superbe drapeau rouge,
Rouge du sang des ouvriers (bis).

II

Sous la Commune il flotte encore,
A la tête des bataillons,
Et chaque bataillon arbore,
Ses longs plis en haillons (bis).
Le voilà, etc...

III

Puis planté sur les barricades,
Par le peuple de Février,
Ce signal de la fusillade,
Devint Drapeau des ouvriers (bis).
Le voilà, etc...

IV

Puis quand l'ingrate République,
Laisait ses fils mourir de faim,
Il entre dans la lutte épique,
Le Drapeau rouge de Juin (bis).
Le voilà, le voilà, regardez !
Il flotte, et fier il bouge,
Ses longs plis, aux combats préparés,
Osez, osez le défier,
Notre superbe Drapeau rouge,
Rouge du sang des ouvriers (bis).

² En marge de cet incident, Jules Humbert-Droz publia trois articles très documentés sur l'histoire du drapeau rouge dans *La Sentinelle* des 9, 10 et 12 décembre 1918.

³ « Un incident significatif », *Feuille d'avis de Neuchâtel et du Vignoble Neuchâtelois*, 2 mars 1922.

⁴ Cf. les comptes rendus publiés dans *L'Impartial* des 24 et 26 juin 1922. Aucun avocat n'ayant accepté de défendre la Commune, qui s'était portée partie civile, ce fut Paul Graber qui s'en chargea. Les considérants du jugement sont partiellement reproduits dans *La Sentinelle* du 27 juin. Voir aussi le poème satirique signé Vigouss publié le 29 juin dans le quotidien socialiste.

⁵ *L'Impartial*, 13 mai 1922.

⁶ Parti progressiste national.

⁷ *L'Impartial*, 13 mai 1922.

⁸ *La Sentinelle*, 13 mai 1922.

⁹ *L'Impartial*, 30 octobre 1922.

¹⁰ *La Sentinelle*, 30 octobre 1922.

Le Parti socialiste neuchâtelois (PSN) s'engage dans les débats importants et aide à trouver des solutions innovantes, sociales et respectueuses de l'être humain et de l'environnement. Il apporte de nouvelles idées et participe à construire l'avenir.

Oui

- J'adhère au **Parti socialiste neuchâtelois**
 Je souhaite recevoir **le point**.

Nom | Prénom

Adresse

NP | Localité

Téléphone | Mobile

Courriel

Inscription à envoyer au

Parti socialiste neuchâtelois

Avenue de la Gare 3 - 2000 Neuchâtel

032 721 11 80

secretariat@psn.ch

www.psn.ch

Impressum

Responsable - Margaux Studer | Graphisme et illustration - Nathan Jucker
Relecture - Johanne Lebel Calame | Impression - Imprimerie de l'Ouest SA
Parution 6 fois par an | Abonnement annuel - 30 francs
Abonnement de soutien - 50 francs - CCP 20-3004-7

PS



Agenda

25

avril

12 h 00

Préparation de groupe

26

avril

20 h 00

Préparation de groupe

28

avril

18 h 00

Commission Culture

1^{er}

mai

Manifestations

3-4

mai

Grand Conseil

4

mai

Conférence de Sébastien Abbet
voir page 13

5

mai

20 h 00

Commission Santé

7

mai

Formation PSN

▶ Votre agenda en ligne sur
www.psn.ch

JAB
2000 Neuchâtel




le point.
psn.ch/le-point

